



LISTE DE VÉRIFICATION POUR VOTRE DÉPART

Voici une liste de documents que vous devrez fournir aux agents des services frontaliers lors de votre arrivée au Canada :

- Un passeport valide
- La lettre d'introduction du bureau des visas que vous avez reçue quand votre permis d'études a été approuvé. Cette lettre contient le numéro de référence de votre permis d'études
- Une copie de la lettre d'acceptation valide de l'université York
- La preuve que vous avez assez d'argent pour assurer votre subsistance pendant votre séjour au Canada
- Des lettres de recommandation ou autres documents que le bureau des visas vous a demandé d'apporter
- Une autorisation de voyage électronique (AVE) ou un visa de résident temporaire (Sauf pour les citoyens des états unis et [certains autres petits groupes](#))

Pour plus d'informations, veuillez consulter [la page web du gouvernement du Canada](#).